

SERVICE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Nos réf. : RB/DE/SM/2010/03-42
 Affaire suivie par Sylvie MONASSIER
 Tél. : 04.72.49.52.31
 Fax : 04.37.20.16.25
 demopart@mairie-grigny69.fr

Destinataires : membres du conseil
 de quartier Villeneuve

**Assemblée générale du conseil de quartier
 Villeneuve**

ASSEMBLEE GENERALE DU CONSEIL DE QUARTIER VILLENEUVE
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU LUNDI 8 MARS 2010
TENUE AU MANOIR À 18 H 30

Étaient présents :

Élus référents : MMES Alexandra PIGEON, Laurence BRIANE

Élus : MMES Béatrice ROLLAT, Angèle MASALA, Catherine VERZIER
 MM. René BALME, Daniel ROYER, Michel VAISSIERE, Jérôme RICHON, Christian GOUBERT

Service démocratie participative : MMES Delphine EBERSVILLER, Sylvie MONASSIER

Membres : MM. René GONON, André NUNEZ, Erwan BERTHO, Roger BRUNET
 André DUTHU, Frédéric BUFFONI, Fayçal SLIMANI, Jean-Baptiste GAFFINO
 MMES Gisèle BRUNET, Dominique CALLENS, Sylvie MIZZI, Nadjet SLIMANI

Excusés : MMES NAVOIZAT, FAVIER, M. COCOZZA

Ordre du jour :

- Accueil des participants
- Point sur les projets en cours et à venir
- Budget participatif 2011
- Suivi des demandes
- Questions diverses

Accueil des participants :

Présentation à l'assemblée du service démocratie participative ainsi que de l'habitant « ressources » qui est présent à tous les conseils de quartiers dans une optique de transversalité des débats. Il réalise actuellement un film pour l'association ViVÉ et prendra quelques images de l'ensemble des réunions des conseils de quartiers. Les élus remercient la participation de chaque membre présent.

Le Maire a tout d'abord procédé à un rectificatif sur le guide « Les Conseils de Quartiers » en précisant que la rue du 8 mai 1945 fait bien partie du conseil de quartier de Villeneuve et non de Bel Air. Pour des raisons personnelles, le directeur des services techniques est excusé et remplacé par l'adjoint aux travaux.

Point sur les projets en cours et à venir :

- présentation du projet d'aménagement du carrefour rues Estragnat/Sabatier/ 8 mai 1945/André Mayer.



- mise en cohérence de la vitesse sur la commune conformément à la réglementation (zones de rencontre, zones 30 et voies limitées à 30 km/h).
- projet de travaux 2010 :
 - mise en conformité des feux tricolores à reconnaissance vocale pour permettre aux personnes mal-voyantes, d'actionner le dispositif par le biais d'une télécommande, disponible au service technique.
 - travaux d'entretien et de mise en sécurité du Garon.
 - création d'un espace sportif polyvalent dédié aux jeux de raquettes.
 - ravalement des façades de la mairie.
 - travaux de l'ancienne Poste.

Les habitants s'interrogent sur le respect des limitations de vitesse sur la commune. Des aménagements spécifiques (chicanes) ainsi que la mise en place de panneaux de signalisation seront prévus mais la commune n'a pas de « remède miracle » contre les incivilités signalées.

Il est précisé que le FIC (Fonds d'Intervention Communale) a alloué cette année à la commune une enveloppe de 60 000 € qui sera utilisée pour effectuer des travaux d'aménagement. L'an dernier ce fonds a permis l'aménagement des abords du Centre Edouard Brenot (rue Waldeck Rousseau).

Information sur le budget 2010 :

Le Maire informe que le Conseil Municipal prévu le lendemain, mardi 9 mars 2010, sera essentiellement dédié aux orientations budgétaires. Le budget est en cours de préparation et s'annonce particulièrement difficile du fait des dégâts de la crise financière et du désengagement de l'État. Sont également expliquées, les répercussions de la suppression de la taxe Professionnelle. Il est évoqué les différentes mesures de réflexion pour diminuer le budget de fonctionnement de 15 %. Il est énoncé qu'à Grigny, la masse salariale est supérieure à la moyenne nationale et qu'un travail est engagé pour faire baisser le taux d'absentéisme. L'augmentation du taux d'imposition semble inévitable, celui-ci n'a pas bougé depuis 3 ans. Toutefois, certaines dépenses dites « obligatoires » ne peuvent pas être maîtrisées.

Une habitante sollicite la diffusion d'une « plaquette » accompagnée de chiffres pour expliquer l'utilisation de l'impôt aux habitants. Il est aussi à noter que Grigny est une Ville « jeune » et dotée de nombreux services à la population. Il y a une volonté d'amélioration de l'habitat sur la commune par des constructions nouvelles accessibles aux jeunes, ce qui génère la création de structures (ouvertures d'une crèche supplémentaire, de classes...). Il est expliqué que la Zone de Chantelot a généré un déficit budgétaire important. Le Maire espère renégocier avec le Grand Lyon pour que ce dernier participe à combler le déficit financier. Il rappelle également le projet de loi sur la Réforme des Collectivités Territoriales qui prévoit trois entités territoriales : la Région, la Métropole et la Commune nouvelle (regroupement de petites communes). La commune conservera seulement quatre compétences :

- les bâtiments scolaires,
- l'État-civil,
- la Petite Enfance,
- le CCAS.

La municipalité juge ce projet catastrophique pour les habitants de la commune (baisse de la qualité des services publics voire même la disparition).

Budget participatif 2011 :

Un temps plus important est donné pour recueillir les propositions individuelles à partir des questionnaires. Les questionnaires ont été diffusés, ils seront mis en débat dans les conseils de quartiers de mars à juin 2010, puis seront portés ou non en demandes collectives. L'anonymat des questionnaires est abandonné, ce qui permettra aux conseils de quartiers, si nécessaire, de revenir vers l'initiateur de la proposition.

Information sur les conseils de quartiers :

Pour une meilleure étude et afin de limiter le nombre de questions diverses, il est proposé aux habitants des conseils de quartiers de transmettre, un mois à l'avance au service démocratie participative, les demandes à débattre au prochain conseil.

Celles-ci pourront donc être inscrites à l'ordre du jour. Il est également rappelé la communication au maximum par Internet. La collecte des adresses mails sera utilisée pour les informations liées au service.

Suivi des demandes :

Réseaux : de gros problèmes sont connus rue de la Paix, rue du 8 Mai 1945, passage des Grandes Terres, lotissement des Cazardes, etc... Il est demandé qu'un point soit effectué rapidement avec le Grand Lyon sur l'état du réseau d'assainissement de toute la commune. En ce qui concerne le réseau téléphonique, un habitant signale qu'aucun travaux n'a été effectué par France Télécom et qu'à ce jour, il n'est toujours pas desservi (pas de téléphone, ni internet). Les habitants de l'avenue de la Colombe informent qu'ils ont un faible débit. La commune est déjà intervenue auprès de France Télécom afin de faire le nécessaire, sans résultat.

Eclairage Public : de nombreuses installations ne sont plus aux normes. La consommation notamment, coûte très chère à la Ville et l'idée d'un groupe de réflexion pour limiter les éclairages nocturnes est proposée. Une habitante nous fait savoir qu'elle est intéressée.

Mise en sens unique de la rue de la Paix : le sens validé à l'unanimité par l'assemblée générale est le suivant :

- sens rue de la Paix → avenue de la Colombe

Le groupe de travail qui avait été proposé n'a donc plus lieu d'être.

Circulation interdite aux camions de plus de 3,5 tonnes rue de la Paix : des camions empruntent régulièrement cette rue et génèrent l'affaissement de la chaussée. Des numéros d'immatriculation ont été transmis à l'adjoint à la sécurité pour vérification auprès de la police municipale.

Déchetteries sauvages chemin de Montmelipe : les habitants proposent la mise en place d'une barrière pour empêcher le déversement de détrit. La commune évoque une gestion compliquée pour ce type d'installation sachant que le chemin est emprunté par plusieurs agriculteurs.

Présence de gravas sur la chaussée :

A la sortie de la carrière : des camions appartenant à une société annexe sortent de la carrière sans bêche et sans avoir été nettoyés. La commune a effectué un point avec les représentants de la carrière qui se sont engagés à faire passer la balayeuse tous les vendredis.

Chantier des nouvelles constructions avenue de la Colombe : la police municipale a été envoyée le 6 mars 2010 après-midi pour vérification du nettoyage du chantier.

Agrandissement du parking situé sur le haut de la rue Fabien Roussel : cet aménagement nécessite un budget qui n'est pas prévu à ce jour.

Projet de la maison médicale : le Maire informe que le projet de rénovation de la maison médicale coûte très cher. Il a été en contact avec plusieurs médecins. A ce jour, un médecin généraliste exerçant actuellement à l'hôpital de Montgelas de Givors, serait éventuellement intéressé. Il est à l'étude de mettre à disposition une partie des locaux du projet de l'ancienne Poste.

« Tourne à gauche » du Lotissement Les Cazardes : la mise en place d'un « tourne à gauche » nécessiterait une largeur de voie de 15,80 m, ce qui est impossible à insérer dans la configuration actuelle de la chaussée, qui mesure 13,35 m. De plus, il n'est pas possible de couper la piste cyclable pour des raisons de sécurité des usagers. Il est important de garder une continuité des voies cyclables qui sont des axes structurantes du plan « mode doux » du Grand Lyon.

Questions diverses :

Stationnement gênant :

Lotissement de la Clairière : il est signalé que les places (4 au total) de stationnement situées aux abords du lotissement sont régulièrement occupées par des camions. Pour des raisons de sécurité, les riverains du lotissement évoquent la dangerosité par le manque de visibilité. Ils demandent la mise en place d'un panneau interdisant le stationnement des camions. La police municipale sera interrogée sur la réglementation.

Haut de la rue Fabien Roussel : des véhicules sont garés sur cette portion de rue balisée par des bandes jaunes interdisant le stationnement.

Ces incivilités avaient déjà fait l'objet d'une verbalisation par la police municipale et par la police nationale. Dans un premier temps, la police municipale sera sollicitée pour verbaliser à nouveau. Dans un deuxième temps, une demande sera faite au Grand Lyon pour envisager une matérialisation plus efficace sur cette interdiction.

Rue Pierre Sépard : stationnement anarchique signalé aux abords de l'institut Les Eaux-Vives. Il est demandé l'intervention de la police municipale.

Chantier des nouvelles constructions avenue de la Colombe : une cabane de chantier gêne le passage du Pédibus. Les enfants sont obligés de descendre sur la chaussée. Il est demandé l'intervention de la police municipale.

Déjections canines : les trottoirs sont de plus en plus maculés de déjections canines. Les riverains soumettent l'idée d'installer dans les quartiers des distributeurs de sacs ou de mettre à disposition des canisettes. Ces solutions ne sont pas envisagées en raison du coût exorbitant et de la gestion difficile. Proposition refusée au Budget Participatif 2010. Ils proposent alors d'insérer dans le Journal de Grigny, une campagne de sensibilisation envers les propriétaires d'animaux. La municipalité fait appel au sens civique des maîtres pour maintenir propres et agréables nos trottoirs, nos rues et nos espaces verts.

Coussins berlinois avenue Berthelot : il est signalé que ces « coussins berlinois » ont été placés à la sortie d'un virage. Pour des raisons de sécurité, les riverains s'interrogent sur l'étude de cet aménagement. Il est précisé que cet aménagement a été mis en place par le Département qui a des normes différentes de celles du Grand Lyon. Le Maire adressera, en qualité de porte-parole, un courrier au Conseil Général pour faire remarquer cette dangerosité.

**Prochaine réunion du conseil de quartier :
Jeudi 8 avril 2010 à 18 h 30 au Centre Aéré**

Le 12 mars 2010

**René BALME
Maire**

